

LE POINT DE VUE DE PIERRE FERRACCI ET JACKY FAYOLLE

La pression du court terme ne doit pas fausser la réforme des retraites

Nous entrons, avec la tortueuse sortie de crise, dans un monde particulièrement incertain. A horizon décennal, il est possible d'imaginer des scénarios fort contrastés pour la croissance, l'emploi, la cohésion sociale, en France comme en Europe. Les renversements de pouvoir économique à l'échelle du monde, l'absence de récupération spontanée des pertes d'activité consécutives à la récession, la difficulté structurelle à remettre le système financier sur de bons rails, la défiance nouvelle envers la solvabilité des institutions publiques : autant de facteurs qui nourrissent cette incertitude.

Faire le gros dos en attendant que le pire soit passé n'est sûrement pas la bonne méthode. Ce serait une paralysie sous-estimant la densité structurelle des problèmes à régler. Mais la précipitation n'est pas non plus bonne conseillère : elle conduit à

Nombre de décisions publiques seront conditionnées par la trajectoire à venir de l'emploi, selon qu'il reste au plancher hérité de la crise ou retrouve une pente franchement croissante.

prendre des décisions qui ont une finalité de long terme mais dont le contenu est à l'excès marqué par les circonstances. Ces décisions ne sont pas à retarder mais à calibrer de manière à prendre en compte l'évolution de paramètres clefs au fur et à mesure que le brouillard se dissipe. L'action publique doit s'efforcer d'infléchir cette évolution dans le sens souhaité et se corriger en fonction des informations nouvelles sur l'évolution effective. Ainsi, nombre de décisions publiques seront conditionnées par la trajectoire à venir de l'emploi, selon qu'il reste au plancher hérité de la crise ou retrouve une pente franchement croissante.

La réforme des retraites n'est pas engagée à cet égard dans de bonnes conditions. L'échéance et les orientations imposées par le gouvernement portent la marque de la fébrilité face à la pression des marchés, inquiets de la solvabilité de l'ensemble des comptes publics, au risque de perdre de vue les conditions de long terme d'un équilibre financier et intergénérationnel convenable des régimes de retraite. La Commission européenne publie un rapport périodique consacré à la

soutenabilité des finances publiques des pays membres. Ce rapport présente un indicateur à long terme : de combien, en proportion du PIB, faudrait-il augmenter de manière permanente dans l'avenir l'excédent public structurel primaire pour garantir la soutenabilité de la dette publique, c'est-à-dire le fait qu'elle reste limitée par une borne supérieure ? L'ampleur de cet indicateur révèle la vulnérabilité de chaque pays ; la France est à proximité de la moyenne européenne. Il est décomposé en deux éléments : la distance initiale par rapport à l'excédent structurel primaire permettant la stabilisation de la dette ; l'ajustement à réaliser pour prendre en compte l'impact à venir du vieillissement démographique sur les dépenses publiques (retraites, santé, dépendance, éducation). Entre l'édition de 2006 et celle de septembre 2009, la dégradation sensible

des enjeux liés à l'impact du vieillissement sur les dépenses publiques (retraites mais aussi santé), dont les paramètres démographiques, bien connus, n'ont pas été révisés défavorablement au cours des dernières années. Si la France dispose, comparativement à d'autres pays européens, d'un relatif atout démographique, elle souffre d'un handicap : un âge effectif de sortie de l'activité très bas. L'effort doit d'abord se concentrer là-dessus mais serait parfaitement inefficace si l'activité restait au point mort. La consolidation de la reprise, les politiques de maintien des seniors en emploi, le changement de comportement des entreprises sont à mener de front. Miser prioritairement sur le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite revient à croire à l'excès à la supériorité de la loi sur les comportements. C'est certes un moyen de faire porter rapidement, d'ici à 2020, les économies de dépenses publiques sur celles et ceux qui, parmi les nouveaux retraités, seront en mal de faire valoir des durées d'activité suffisantes. Mais le retour résolu à plus de justice fiscale aurait un rendement financier tout aussi immédiat.

Sollicitée de toute part (les banques, l'industrie, le social...), l'intervention publique donne des signes d'épuisement dont l'anxiété sur la dette publique est le symptôme. Sa bonne interaction, aux différents niveaux, avec le dialogue social est décisive pour lui redonner du souffle : c'est aussi important qu'une règle budgétaire à prétention constitutionnelle. De son côté, le dialogue social, pour être crédible, a besoin d'une obligation de résultat, ce qui suppose des acteurs ayant la capacité de s'engager. Bref on aurait besoin d'un « accord de méthode national ». Inaugurée dans les entreprises, cette pratique pourrait donner quelques idées à plus large échelle. Les retraites en seraient un excellent terrain d'application, au travers de rendez-vous réguliers, annoncés et respectés, permettant d'ajuster l'équilibre et la cohérence des régimes dans la concertation, en faisant la part du circonstanciel et celle du fondamental grâce à un usage pertinent de l'information la plus récente.

Pierre Ferracci et Jacky Fayolle sont respectivement président et directeur du centre d'études et prospective du Groupe Alpha.

de l'indicateur français n'est due qu'à la première composante, qui traduit l'impact de la crise.

Pour ne pas être otage des marchés, la France doit s'engager dans la résorption, selon un rythme à la fois résolu et réaliste, des déficits structurels qui nourrissent la dette. Afin de consolider les perspectives immédiates et lointaines de croissance, un principe de sélectivité sévère des dépenses est à mettre en œuvre : privilégier les dépenses publiques d'investissement matériel et immatériel - dont la formation, à tout âge -, qui contribuent aux perspectives de croissance. En particulier le financement intégral du programme du Grenelle de l'environnement, qui combine les vertus écologique et contracyclique, est à garantir. L'action publique doit se concentrer sur le redressement de l'activité productive. On ne peut pas espérer que la croissance revienne spontanément à hauteur de 3 % à l'horizon de la fin de la décennie si les dégâts de la crise sur le tissu productif ne font pas l'objet d'une action correctrice rapide et suffisante.

Si cette action porte ses fruits, le terrain sera dégagé pour traiter plus sereinement